Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260114-A140126DRHLB01-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE

DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- VU le code général de la fonction publique,

- VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics,

- VU la délibération du Conseil municipal du 15 avril 2022 relative à la création de Commissions Administratives Paritaires communes entre la ville de Clermont-Ferrand et le centre communal d'action sociale de Clermont-Ferrand pour chacune des catégories A, B et C de fonctionnaires,

- VU les résultats des élections des représentants du Personnel de la Mairie et du Centre Communal d'Action Sociale aux Commissions Administratives Paritaires, organisées le 08 décembre 2022,

- VU les conditions d'éligibilité pour siéger en qualité de représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire,

- VU l'arrêté du 17 novembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie A** s'établit comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Sarah MEUNIER (CFDT)	Madame Karine BERNARD (CFDT)
Monsieur Vincent MOURY (CFDT)	Monsieur Jean-Michel PASCAL (CFDT)
Monsieur Joël MEURIE (CGT)	Madame Stéphanie BAYLAC (CGT)
Monsieur Jérôme ESCLATINE (UNSA)	Monsieur Thierry BIHOUES (UNSA)

ARTICLE 2 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie B** s'établit comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Bruno ALVY (CFDT)	Madame Marie DELABRE (CFDT)
Madame Françoise MAYOT (CFTC)	Monsieur Grégory PEDRO (CFTC)
Madame Rachel BERTHOMIER (CGT)	Monsieur Sébastien VOISSE (CGT)
Monsieur Jean-Patrick MULLER (SUD CT)	Madame Fanny BERNARD (SUD CT)
Madame Hada BOURZAMA (UNSA)	Monsieur Laurent VIGOUROUX (UNSA)

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260114-A140126DRHLB01-AR

ARTICLE 3 : La composition de la représentation du personnel à la **Commission Administrative Paritaire de catégorie C** s'établit comme suit :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Monsieur Jérôme AIT BRAHAM (CFDT)	Monsieur Vincent LAGUET (CFDT)
Monsieur Nicolas CHASSAGNE (CFDT)	Monsieur Didier MICHY (CFDT)
Madame Anne-Lise BROSSELIN BOURDUGE (CFDT)	Madame Chrystelle ROUVIDANT (CFDT)
Monsieur Salah KHAMALLAH (CFTC)	Monsieur José BARBOSA (CFTC)
Madame Elodie GILBERTE (CFTC)	Madame Cécile PLASSE-LEPINAY (CFTC)
Monsieur Nicolas RAFFIER (CGT)	Monsieur Thibault CHAMPROBERT (CGT)
Monsieur Guillaume CHAUX (CGT)	Madame Charlotte PORTAL (CGT)
Madame Isabelle NOBLET (UNSA)	Monsieur Christian CIRODDE (UNSA)

ARTICLE 4 : Les dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2025 sont abrogées.

ARTICLE 5 : Le.la Directeur.rice Général.e des Services de la Mairie de Clermont-Ferrand et du Centre Communal d'Action Sociale sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand le 14 JAN. 2026

CLERMONT-FERRAND

LE MAIRE

OLIVIER BIANCHI